

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DEVE 178 Subvention (2 500 euros) à l'association Cultures aux jardins (72310 Besse-sur-Braye) pour ses interventions en vue de sensibiliser le grand public à la biodiversité et à la nature en ville.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association «Cultures aux jardins» dont le siège social est situé 19 rue du 11 novembre 1918 - 72310 Besse-sur-Braye, pour ses interventions en vue de sensibiliser le grand public à la biodiversité et à la nature en ville ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association «Cultures aux jardins» dont le siège social est situé 19 rue du 11 novembre 1918 - 72310 Besse-sur-Braye.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.